



Est-il possible de signer un CDI sans période d'essai

Par **sal1**, le **16/09/2009** à **19:50**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir s'il était possible de signer un CDI sans période d'essai si les deux partis (employeur, employé) se mettent d'accord.

Voila le contexte : Je travaille actuellement dans une société de services informatiques. Je suis affecté chez un client qui a décidé de ne plus renouveler le contrat de ma société pour 2010.

Nous avons su que la société de services qui a décroché le contrat pour 2010 souhaiterai gardé quelques membres de l'équipe (dont moi). Sachant que je suis salarié dans la première société depuis plusieurs années. Je serai intéressé par intégrer la nouvelle société (pour continuer à travailler chez le même client) mais à la condition de ne pas avoir de période d'essai.

Je voudrai donc savoir si juridiquement c'était possible ou non ?

Merci pour votre aide.

Par **sparte consulting**, le **17/09/2009** à **11:02**

Bien évidemment, signer un CDI sans PE est tout a fait possible et légal.

Plus encore, la PE n'est qu'une possibilité offerte par le code du travail et les conventions collectives mais elle ne se "présume pas". Un contrat de travail ne la mentionnant pas est donc un contrat sans PE.

Cordialement